Formation initiale au Certiphyto Vente

Certificat individuel pour la vente de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Actualiser ses connaissances de la règlementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produit
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

3 jours soit 21 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne faisant du conseil dans le cadre de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Test informatique validant : **30 questions, 20 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

98%*

Années 2020-2022

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)
Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Isabelle B. - Novembre 2022

« *Formation dynamique, avec des photos, exemples et échanges avec les intervenants.* »

Date de création : 06/04/21
Date de mise à jour : 02/05/2023
Version n°3

Formation renouvellement au Certiphyto Vente

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

Objectifs

- Expliquer la règlementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jour soit 7 heures

Tarif :

Durée

Pour qui ?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques au particuliers ou aux professionnels

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Formation validée par le présentiel uniquement
1% d'abandon

Années 2020-2022

Prérequis :

Avoir un certiphyto vente en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)
Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Johan P. - Juin 2022

« *Formateur intéressant et ouvert à la discussion.* »

Date de création : 06/04/21
Date de mise à jour : 02/05/2023
Version n°3

Journée de préparation au test **Certiphyto Vente**

Une journée de préparation au test certiphyto mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques.

Objectifs

L'objectif de cette formation de préparer les vendeurs au passage du certiphyto. Cette formation n'a aucune obligation de résultats, elle prépare et donne des bases quant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques lors de l'usage par le grand public.

Contenu

Séquence 1 : Règlementation et environnement

- Règlementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

Séquence 2 : Santé et sécurité

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Conseiller sur le choix des différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

Séquence 3 : Techniques alternatives

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Expliquer les stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jour soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui vend des produits phytopharmaceutiques au particuliers ou aux professionnels

Evaluation :

Test informatique validant : **30 questions, 20 bonnes réponses** minimum pour avoir son Certiphyto

Taux de réussite :

96%*

Année 2022

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Prérequis :

Avoir un certiphyto vente en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois.

Méthodes mobilisées

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

Débouchés

- Vendeur dans un magasin ou coopérative vendant des produits phytopharmaceutiques

Modalités et délais d'accès

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.64
- Via le site moncompteformation.fr

Accessibilité

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)
Notre référente handicap est à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

MON COMPTE FORMATION

Cette offre de formation est elligible au CPF.
Plus de renseignements sur :
moncompteformation.gouv.fr

Nos clients en parlent

Valentin O. - Juin 2022

« *J'ai apprécié la fluidité des informations et l'animation très qualitative (formatrice pédagogue).* »

Date de création : 06/04/21
Date de mise à jour : 02/05/2023
Version n°3